

Renseignements communiqués par les États membres de l'AELE sur les aides d'État accordées conformément à l'acte visé au point 1j de l'annexe XV de l'accord EEE [règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)]

(2014/C 414/03)

PARTIE I

Numéro de l'aide	GBER 10/2014/REG	
État de l'AELE	Norvège	
Région	Nom de la région ou des régions Carte des aides à finalité régionale, cf. 91/14/COL	Statut de région assistée C
Organe octroyant l'aide	Nom	Innovation Norway
	Adresse postale	P.O. Box 448 Sentrum NO-0104 Oslo NORWAY
	Site internet	www.innovasjon Norge.no
Intitulé de l'aide	Régime d'aide en faveur de l'investissement régional	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	<ul style="list-style-type: none"> — Règlement relatif aux zones admissibles au bénéfice des aides à l'investissement et au transport ⁽¹⁾ (carte des aides à finalité régionale) (FOR-2014-06-17-807) — Règlement relatif aux fonds d'aide à finalité régionale ⁽²⁾ (FOR-2013-12-11-1574) — Lettres annuelles d'offre de subventions 	
Liens internet vers le texte intégral de la mesure d'aide	http://lovdata.no/dokument/SF/forskrift/2014-06-17-807 http://lovdata.no/dokument/SF/forskrift/2013-12-11-1574 http://www.regjeringen.no/nb/dep/kmd/tema/regional_og_distriktpolitikk/bakgrunn-og-malsettinger-i-distrikts--og/tilskotsbrev/tilskotsbrev-2014/tilskuddsbrev-kapittel-551-post-60.html?id=748475	
Type de mesure	Régime	
Modification d'un régime d'aides ou d'une aide ad hoc existant(e)		Référence de l'aide auprès de l'Autorité de surveillance AELE
	Prolongation	Cf. 406/06/COL et lettre du 19 janvier 2007 du ministère des collectivités locales et du développement régional concernant l'affaire n° 06/2699
	Modification	Nouvelle carte des aides régionales, cf 91/14/COL. Fusion de deux régimes
Durée	Régime	Du 1.7.2014 au 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide	Les secteurs admissibles seront conformes à la section 1.1 des lignes directrices de l'Autorité concernant les aides d'État à finalité régionale pour la période 2014-2020 (version consolidée) et à l'article 13 du RGEC.
Type de bénéficiaires	PME	
	Grandes entreprises	
Budget	Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	300 millions NOK
Instrument d'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
	Prêt/Avances récupérables	

⁽¹⁾ Forskrift om virkeområde for distriktsrettet investeringsstøtte og regional transportstøtte.

⁽²⁾ Forskrift for distrikts- og regionalpolitiske virkemidler.

PARTIE II

Objectif principal — Objectifs généraux (liste)	Objectifs (liste)	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	PME — primes en %
Aides à finalité régionale — aide à l'investissement (article 14)	Régime	15 %	10 % pour les moyennes entreprises, 20 % pour les petites entreprises